

VENTE PAR ADJUDICATION

Au plus offrant et dernier
enchérisseur, à l'extinction des feux.
En l'audience des criées du
Tribunal judiciaire de Chartres au
Palais de Justice de ladite ville,
11 rue du Cardinal Pie.

**SCP Guillaume BAIS
et Xavier TORRE**

Avocats au Barreau de CHARTRES
85 rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 28 38 20 - contact@bt-avocats-chartres.fr

REÇU AU GREFFE CIVIL

LE 16 OCT. 2020

LE GREFFIER :

A la requête du CRÉDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE, société anonyme au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est 1 rue du Dôme 67003 STRASBOURG CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 568501282B, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Représenté par Maître Guillaume BAIS, membre associé de SCP Guillaume BAIS & Xavier TORRE, Avocat au Barreau de Chartres, 85, rue du Grand Faubourg 28000 CHARTRES.

Le jeudi 3 décembre 2020 à 14 h 00

D'une maison d'habitation

sise commune de DAMMARIE (Eure-et-Loir), 18 rue de Corancez,
dont la désignation suit :

RDC : salle à manger avec poutres apparentes et cheminée avec insert, couloir, salon, salle de bains, cuisine, buanderie avec chaudière de marque Deville, débarras.

Étage : palier, trois chambres, WC.

Extérieur : petite dépendance, garage, cave.

La maison est inoccupée.

L'ensemble est cadastré section AH n° 14 pour 7 a 49 ca.

Mise à prix : 64 000 €

Fait à CHARTRES, le 7 octobre 2020

Signé : Guillaume BAIS

Les visites auront lieu le vendredi 20 novembre 2020 de 11 h 00 à 12 h 00 sur place, en présence de la SCP D'ARAQUY & SOUSAN, Huissiers de Justice à CHARTRES.

La vente aura lieu aux charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente dressé par Maître Guillaume BAIS, Membre associé de la SCP Guillaume BAIS & Xavier TORRE, Avocat, et déposé au Greffe du Tribunal judiciaire de CHARTRES. Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat. Les acquéreurs devront se munir d'un extrait d'acte de naissance ayant moins de six mois de date, d'une pièce d'identité, d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros, libellé à l'ordre de la CARPA, et pour les sociétés, d'un extrait Kbis.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- À Maître Guillaume BAIS, membre de la SCP Guillaume BAIS & Xavier TORRE, Avocat au Barreau de Chartres (Tél. 02 37 28 38 20)
- Au Greffe du Tribunal judiciaire de CHARTRES où le cahier des conditions de vente est déposé (Tél. 02 37 18 72 56)
- Sur le site internet du Barreau de Chartres : www.ordredesavocats-chartres.com